



TAXE D'APPRENTISSAGE 2025

**PARTICIPEZ A LA RÉUSSITE
DE NOS APPRENANTS !**

La taxe d'apprentissage est le seul impôt pour lequel vous pouvez choisir le bénéficiaire. En versant à l'IFAS de le Cateau-Cambrésis, vous contribuez à la formation des élèves aides-soignants.

La taxe versée par les entreprises à l'IFAS de Le Cateau-Cambrésis est déterminante pour son fonctionnement. Elle est intégralement utilisée pour développer la qualité des enseignements dispensés.

Moderniser l'environnement
des apprenants, leur qualité de
vie dans l'institut

Acquérir du matériel
pédagogique pour la salle de
travaux pratiques/simulation



Mobiliser des ressources
expertes
(techniques, humaines)

Actualiser un niveau
d'équipement en adéquation
avec les progrès technologiques

COMMENT VERSER LA TAXE D'APPRENTISSAGE ?

SOLTÉA est l'unique moyen de répartition et de reversement du solde de la taxe d'apprentissage aux établissements.

Les entreprises se connectent pour désigner leurs établissements bénéficiaires et préciser la somme affectées à chacun.



Du 26 mai au 24 octobre 2025

**Rendez-vous sur la plateforme SOLTÉA
Pour désigner l'IFAS de Le Cateau-Cambrésis
comme bénéficiaire**

**RETROUVEZ-NOUS FACILEMENT
SIRET : 2 65 90 69 25 000 10**

L'IFAS vous remercie